

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Mardi 26 novembre 2024 à 19h00**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Sylvie LE ROUX

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **BATIMENTS**
  - Extension groupe scolaire
  - Local communal : aménagement micro-crèche
  - Réfection et isolation de la toiture de la mairie : demande de subvention
  
- **URBANISME**
  - Portage foncier par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) : parcelle A 1471
  
- **QUESTIONS DIVERSES**

## CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Le 26 novembre 2024 les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvie LE ROUX, Maire.

Membres du conseil en exercice : 13

Membres présents : 8

**SECRETARE** : Béatrice ACCAMBRAY

Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente du 29 octobre 2024 et leur demande d'approuver ce compte-rendu.

Le compte-rendu du conseil du 29 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **BATIMENTS**

**Extension groupe scolaire** : Stéphane Dupont-Bois, adjoint délégué aux bâtiments, informe que la pose des menuiseries et l'étanchéité du toit sont en cours.

**Local communal : aménagement micro-crèche** : Stéphane Dupont-Bois, adjoint délégué aux bâtiments, informe qu'une rencontre avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) doit se tenir jeudi afin de faire le point sur le planning, le plan de financement, etc.

### **DELIBERATION 2024-26**

#### **Réfection et isolation de la toiture de la mairie : demande de subvention**

Stéphane DUPONT-BOIS, adjoint délégué aux bâtiments, rappelle à l'assemblée le violent orage de grêle survenu le 24 juillet 2023 qui a occasionné d'importants dégâts sur les toitures des bâtiments communaux et plus particulièrement sur la mairie.

Il est donc indispensable d'engager des travaux de réfection. Dans le cadre de la transition écologique et des économies d'énergie, il serait judicieux de profiter de ces travaux pour procéder à l'isolation de la toiture de la mairie.

L'estimation du coût total des travaux s'élève à 73 037,48 € HT soit un cout d'opération estimée à 87 644,97 € TTC.

Il propose de solliciter une aide financière au Département de la Haute-Savoie au titre du Plan Ruralité 2024 et à l'Etat au titre de la DETR 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie,**

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires aux travaux et pouvant être obtenues par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et l'Etat,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent

**URBANISME**

**DELIBERATION 2024-27**

**Portage Foncier par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) : parcelle A 1471**

La Collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un bien, situé sur la Commune de Mésigny.

Il s'agit du bien ci-après désigné :

<b>Section – N° parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>
A 1471	Le Grand Pré	5 614

Ensemble immobilier composé d'un local d'activité, d'un appartement T3 en RDC d'environ 64m<sup>2</sup>, d'un appartement T3 de 105 m<sup>2</sup> et d'un grand terrain plat / Libre

La Commune de Mésigny a sollicité l'intervention de l'EPF en vue d'acquérir une propriété bâtie actuellement inoccupée et ayant accueilli une entreprise de luminaires.

La localisation de cette emprise, à proximité directe du chef-lieu, des services publics (mairie, école) et des commerces (fournil) en fait un foncier stratégique pour le développement d'une offre de logements complémentaires au parc existant.

Cette acquisition située dans l'enveloppe urbaine de la commune de Mésigny, permettra la création d'un projet d'habitat comprenant de l'habitat inclusif, des logements en accession sociale de type BRS et une activité économique.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2024 / 2028), Thématique « LOGEMENTS POUR TOUS : Logements locatifs aidés : minimum 30% et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIVERSIFIE : réindustrialisation » ; portage sur 8 ans, remboursement par annuités.

Dans sa séance du 10/10/2024, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage réalisé, sur la base d'un avis du service des domaines et pour la somme totale de 1 000 000,00 euros.

- **Vu** l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;
- **Vu** les Statuts de l'EPF 74 ;
- **Vu** le PPI (2024 / 2028) ;

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

- **Vu** le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;
- **Vu** les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Réunion publique :** Madame le Maire rappelle qu'elle se tiendra mardi 10 décembre à 19h à la salle polyvalente.

Séance levée à 20h15

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

<b>N°</b>	<b>Feuillet de clôture – Délibérations / objet</b>
<b>2024-26</b>	Réfection et isolation de la toiture de la mairie : demande de subvention
<b>2024-27</b>	Portage Foncier par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) : parcelle A 1471

<b>S. LE ROUX</b> Maire		<b>C. FALLOT</b>	Présente
<b>R. NEYROUD</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	Présent	<b>C. HOAREAU</b>	Absente pouvoir à V. Pommier
<b>J.P. RICLOT</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent	<b>S. KAPICA</b>	Présent
<b>B. ACCAMBRAY</b> 3 <sup>ème</sup> Adjointe Secrétaire de séance		<b>B. PERROLLAZ</b>	Absente
<b>S. DUPONT-BOIS</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent	<b>M. PERROLLAZ</b>	Absent
<b>C. DELOZANNE</b>	Absent	<b>V. POMMIER</b>	Présente
<b>H. DEMANNE</b>	Absent		